



LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du 11 octobre 2017 ;**

N°18-18

Objet :

**Recherche de substances
dangereuses dans les eaux brutes, les
eaux de sortie et les boues de la
station de traitement des eaux usées
de Roanne**

Considérant qu'une nouvelle phase de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau doit débuter suite à la publication de la note technique ministérielle du 12 août 2016,

Considérant que le chapitre 5 du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, « maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses », renforce la mesure de recherche de substances dangereuses avec la disposition 5B-2 « La recherche de substances dangereuses dans les boues d'épuration, avec identification des origines au cas où elles sont détectées ».

Considérant que l'arrêté préfectoral n°DT-17-0696, en date du 12/10/17, portant autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement, concernant le système d'assainissement de Roanne, définit les modalités du suivi relatif aux micropolluants dans les eaux brutes, les eaux usées traitées et dans les boues de la station de traitement des eaux usées de Roanne.

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a défini une action de « campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau et études de réduction ou de suppression des émissions » (fiche1_1d1) qu'elle subventionne à hauteur de 60%.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) de réaliser cette opération de recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes, les eaux de sortie et les boues de la station de traitement des eaux usées de Roanne

2°) de solliciter les partenaires financiers potentiels, entre autre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20180329-DC18-18-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

3°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 23 000 €.

Roanne, le 28 mars 2018

Le Président,

Daniel FRECHET